

**Politique :** *Santé et sécurité*  
**Catégorie :** *Ressources humaines*  
**Approuvée :** *le 2 avril 2007*

**Numéro :** *P – 6.015*  
**Pages :** *2*  
**Modifiée :** *le 28 août 2017*

---

## 1. Préambule

Le Conseil scolaire catholique Providence s'est doté d'une vision que les employés et le Conseil ont une responsabilité partagée en matière de santé et de sécurité au travail. Ce concept d'un système de responsabilité interne part du principe que les parties en cause sont les mieux placées pour identifier les problèmes de santé et sécurité et trouver des solutions.

## 2. Énoncé

- 2.1 **Attendu que** le Conseil scolaire tient à gérer les risques et à tenter de minimiser le nombre d'accidents de travail et des maladies professionnelles;
- 2.2 **Attendu que** le Conseil scolaire encourage les initiatives qui visent à minimiser les risques et les maladies professionnelles;
- 2.3 **Attendu que** chaque membre du personnel doit protéger sa propre santé et sécurité en respectant la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et en adoptant les pratiques et les méthodes de travail sécuritaires que le Conseil a établies et en portant l'équipement de protection personnelle exigé par l'employeur;
- 2.4 **Attendu que** le Conseil scolaire est d'avis que chaque membre du personnel doit signaler à l'employeur toutes déficiences, bris ou dangers dont il a connaissance qui peuvent créer un risque pour la santé et sécurité des membres du personnel;
- 2.5 **Attendu que** chaque membre du personnel ayant une charge de supervision doit veiller à ce que les personnes placées sous son autorité reçoivent les directives et respectent les règlements prescrits sur la sécurité et les pratiques de travail sécuritaires;
- 2.6 **Attendu que** le Conseil scolaire tient à fournir un encadrement relatif à la santé et sécurité pour les entrepreneurs généraux, sous-traitants et fournisseurs exécutant des travaux pour le Conseil;

**Il est décidé que** le Conseil scolaire adopte les précautions raisonnables pour assurer la protection des membres de son personnel, que le Conseil élabore des procédures administratives découlant de cette politique et que le Conseil affiche la présente politique dans tous les milieux de travail du Conseil.

***Dans ce document, ainsi que dans toutes les politiques du Conseil, un genre inclut l'autre, tout comme le singulier englobe le pluriel lorsque le contexte l'exige.***

*Renvoi : PA – 6.015.1 - Santé et sécurité : Procédure de verrouillage*